

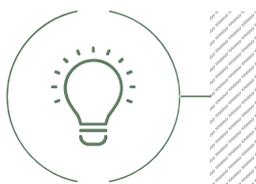
Les parcs communaux

Ville parc de la Métropole, Gradignan bénéficie d'une rivière, l'Eau Bourde et de plus de 400 hectares d'espaces boisés, dont 203 hectares répartis en 20 parcs communaux.

Gradignan Ville Parc

Véritables poumons verts de la commune, les 20 parcs offrent aux promeneurs et aux sportifs de multiples paysages : bois, forêts, prairies, airials, vignes, parc animalier qui abritent une importante biodiversité tant sur le plan végétal qu'animal. Originaires de nos régions ou importés des 5 continents, des arbres s'organisent en jardins et en parcs d'ornement uniques.

Les habitants peuvent y trouver un ensemble de distractions adaptées : **aires de jeux pour les enfants, espaces de détente, parcours sportifs, découverte de la faune et de la flore locale et régionale, découverte patrimoniale...**



À Gradignan, les espaces verts publics représentent 92m² par habitant contre 20m² en moyenne pour l'ensemble de Bordeaux Métropole.

Les parcs traversés par l'Eau Bourde

Le parc de Mandavit (70 ha)



Le parc de Cayac (9,2 ha)



Les parcs René Canivenc (Le Moulineau) et du Domaine de Gay (6,2 ha)



Le parc de la Tannerie (7,2 ha)

+

Le parc d'Anduche (6,7 ha)

+

Le parc de Montgaillard (8 ha)

+

Le parc de Saint-Albe (5,5 ha)

+

Le parc du Moulin d'Ornon (5,5 ha)

+

Le parc de Poumey (3,1 ha)

+

Le parc du Pélissey (8,5 ha)

+

Les autres parcs

Le parc de Cotor-Laburthe (40,2 ha)

+

Le parc de Papaye (6,3 ha)

+

Le parc du Sabatey (9 ha)

+

Le parc de l'Ermitage (7,7 ha)

+

Le parc de Laurenzane (8,2 ha)

+

Le parc de Bragues (4,2 ha)

+

Le parc de Gazailhan (2,35 ha)

+

Le parc du Château d'Ornon (16,1 ha)

+

Le parc de la Crabette (5 ha)



Le parc de Catoy (0,54 ha)



CONTACT

PÔLE SERVICE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT DURABLE
SERVICES TECHNIQUES

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues
33170 Gradignan

 0556756560

 Courriel

ville de **gradignan**



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)